

## LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

### Chargé.e de Vie Scolaire – Direction de l'Éducation

#### DEFINITION DU POSTE

**Cadre d'emploi :** Adjoint administratif

**Type d'emploi :** Poste permanent à temps complet

#### POSITION DANS L'ORGANIGRAMME

**Direction :** Directrice de l'ÉDUCATION

**Sous la responsabilité hiérarchique**

**directe :** Directeur Adjoint et Chef du Service Relations Familles et Ecoles

#### RECRUTEMENT ET REMUNERATION

Recrutement par voie statutaire ou contractuelle

Rémunération selon conditions statutaires

#### CONDITIONS D'EXERCICE

**Temps de travail :** 37h30/ semaine

Congés : 25 jours+ 14 jours de RTT

#### CONTEXTE

Châtillon, commune de 37 000 habitants labellisée «Ville Amie des Enfants »par l'Unicef » est située au sud de Paris, desservie par la ligne 13 du métro et le tramway T6. Elle dispose de 6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles et 1 groupe scolaire primaire, répartis sur l'ensemble du territoire communal. Le projet éducatif de territoire (PEDT) s'articule autour de 3 grandes ambitions éducatives : le développement de la citoyenneté, la promotion de l'égalité et de la justice sociale, et enfin l'amélioration de l'environnement de vie des enfants.

#### MISSIONS PRINCIPALES

En tant que Chargé.e de Vie Scolaire, vous aurez en charge de :

- Coordonner l'organisation et le suivi du fonctionnement des écoles : Organiser les conseils d'école
- Participer à l'élaboration des différents projets
- Assurer l'interface entre les directeurs d'école et les services municipaux
- Entretenir les relations avec les différents services partenaires
- Assurer la coordination technique de la vie des écoles
- Superviser le planning annuel des sorties scolaires
- Assurer le suivi des dossiers scolaires au niveau des effectifs et des dérogations
- Participer à l'instruction de la Caisse des Ecoles

#### PROFIL

Qualités relationnelles et humaines

Qualités rédactionnelles

Maitrise de l'outil informatique, bureautique

Connaissances réglementaires du fonctionnement d'une commune

Connaissances des compétences des communes en matière d'éducation

Maîtrise de la projection des effectifs scolaires et en conséquence des périmètres scolaires

#### AVANTAGES

- Prime annuelle
- Régime indemnitaire
- Complément Indemnitaire Annuel
- Participation employeur aux frais de transport, mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S.

Date limite de candidature :  
**15/03/2024**

Envoyer CV et lettre de motivation à :

**Madame la Maire, 1 place de la libération - 92320 CHÂTILLON**  
**ou candidature@chatillon92.fr**